

**VILLE DE RIQUEWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR  
DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2019**

**Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire**

Présents : MM. Daniel KLACK, Maire, Mr Vincent SCHERRER, Mr Jean Claude BUTTIGHOFFER, Christine VOIRIN adjoints

MM Daniel BRECHBUHLER, Thierry RENTZ, Mmes Christine DEMESSE, Anne ELTZER, Marie Lucie FREGUIN, Brigitte HAAS, Valérie HORN, Sylvie STRIBY

Absent non excusé : Mr Jean Claude GASS, Mme Sandrine MISCHLER

Absents excusés : Mmes Sophie FRITSCH procuration à Mme Valérie HORN,

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 16 mai 2019
2. Communications
  - a. Remerciements
  - b. Compte rendu de la commission technique du 27 mai 2019
  - c. Divers
3. Création de l'école unique Bennwihr- Mittelwihr- Riquewihr - Zellenberg
4. Modification de crédits budget eau et assainissement
5. Autorisation de signature de la convention mise en place de secours tour de France
6. Divers

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2019**

Mr le maire reprend les points abordés lors de cette séance.

Le procès verbal de la séance du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2. COMMUNICATIONS**

### a. Remerciements

Différents courriers de remerciements sont parvenus en mairie, Mr le Maire en donne lecture.

### b. Compte rendu de la commission technique du 27 mai 2019

Cette réunion a essentiellement traité du remplacement de l'éclairage public dans le bas de la ville, du choix d'un nouveau sol à l'école maternelle et du fleurissement

### c. Divers

#### α) Passage du 6<sup>ème</sup> rallye du centre Alsace

La ville de Riquewihr est sollicité pour un accord de passage sur le ban communal le samedi 26 octobre 2019 entre 7h30 et 19h30 du 6<sup>ème</sup> rallye voiture du centre alsace. Cette manifestation se déroulera dans le vignoble du coté du Pflixbourg et du Sporen. Le conseil municipal se prononce favorablement pour l'accueil d'un rallye mais le parcours proposé n'est cependant pas enthousiasmant.

## **3. CREATION DE L'ECOLE UNIQUE BENNWIHR- MITTELWIHR- RIQUEWIHR - ZELLENBERG**

Le 2 avril dernier, le conseil municipal de Riquewihr s'est prononcé favorablement pour le regroupement scolaire qui doit s'opérer à la rentrée de septembre 2019 avec les communes de Bennwihr, Mittelwihr et Zellenberg. Cette délibération avait été notifiée au coordonnateur BMZ ainsi qu'à l'Education nationale.

La résiliation de la convention de 2011 par délibération des conseils municipaux de Bennwihr, Mittelwihr et Zellenberg est en cours. Il s'agit maintenant d'approuver la convention nouvelle de l'école unique pour les communes de Bennwihr, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg.

Celle-ci prendra effet à la rentrée de septembre 2019 afin de coordonner les actions et activités scolaires et de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et le fonctionnement de l'école unique nouvellement élargie.

Cette convention est renouvelable d'année en année par tacite reconduction sera entérinée par le Conseil de Communauté du 27 juin prochain.

En application de l'article L.5211-4-1 du CGCT, l'ATSEM exerçant actuellement et intégralement ses fonctions au sein de l'école de Riquewihr sera transférée à la Communauté des Communes en vue d'exercer les fonctions similaires au même endroit mais au sein de la nouvelle école unique BMZR dont la communauté des communes assumera la gestion au regard de ses statuts et plus particulièrement de sa compétence facultative. Au préalable de ce transfert, la ville de Riquewihr saisira le comité technique pour avis.

En conséquence, **LE CONSEIL**

Après avoir pris connaissance des modalités de cette convention et du transfert du personnel, **DECIDE** à l'unanimité d'approuver cette nouvelle convention de l'école unique pour les communes de Bennwihr – Mittelwihr – Riquewihr – Zellenberg ainsi que le transfert de l'ATSEM au sein de l'effectif de la communauté des communes dès le 31 août prochain,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

#### **4. MODIFICATION DE CREDITS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

##### a) En investissement

Dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'eau pluviale et de la voirie, Place des 3 Eglises, rue de l'Hôpital, Avenue Méquillet, Chemin Muhlerle réalisés par l'entreprise TP Schmitt, la répartition des crédits entre les budgets eau et ville a été modifiée au moment du décompte final. La part des factures payées sur le budget eau ayant augmenté, il convient de proposer les modifications de crédits suivantes :

Opération 1703/21531	Etudes diverses	+ 14 000 €
Opération 1702/21531	Déversoirs d'orage	- 4 000 €
Opération 9999/21561	Programme général	- 10 000 €

##### b) En fonctionnement

Dans le cadre de l'admission de certaines créances en non valeur, suite à des procédures de recouvrements infructueuses, il convient de proposer les modifications de crédits suivantes :

Opération 067/673	Titres annulés sur N-1	- 1 500 €
Opération 065/6541	Créances admises en non-valeur	+1 500 €

La commission a émis un avis favorable lors de la commission des finances du 25 juin 2019

En conséquence, **LE CONSEIL**

Après avoir pris connaissance de cette modification de crédits, **DECIDE** à l'unanimité d'approuver ces transferts de crédits au sein du budget eau et assainissement de la ville de Riquewihr

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

**5. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION MISE EN PLACE DE SECOURS TOUR DE FRANCE**

A l'occasion du passage du Tour de France, il a été nécessaire de signer une convention de partenariat avec l'Unité de développement des premiers Secours du Haut Rhin basé à Colmar pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS).

Il s'agira pour les 4 secouristes d'assurer la sécurité du public entre 10h00 et 17h30 le 10 juillet prochain sur le ban de Riquewihr pour un coût de 450 euros hors utilisation de matériel de secours.

En conséquence, **LE CONSEIL**

Après avoir pris connaissance des modalités de cette convention, **DECIDE** à l'unanimité d'approuver la signature de cette convention de prestation avec UDPS 68

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

**6. DIVERS**

1) Attribution des marchés publics

a) Réfection du réseau eau potable et branchements rue des tuileries

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de réfection des réseaux d'eau potable, rue des tuileries, les travaux ont été attribués à l'entreprise STARTER TP sise 71 rue des bois pour un montant de 107 467 € HT soit 128 960.40 € TTC.

La Maîtrise d'œuvre de ce chantier a été confiée à l'entreprise BETIR Monsieur Pascal SCHMITT sise 5 rue des lilas 68 770 AMMERSCHWIHR, pour un montant de 2860 € HT soit 3432 € TTC.

b) Accord cadre entretien de voirie

Suite à l'appel d'offres lancé pour l'accord cadre d'entretien des voiries de la Ville de Riquewihr, les travaux ont été attribués à l'entreprise PONTIGGIA SAS sise 7 rue de Sélestat 6 8180 HORBOURG-WIHR.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible deux fois, pour une durée de 1 an, soit une durée totale n'excédant pas 3 années.

Cet accord cadre est conclu pour des prestations dont les montants sont les suivants :

-minimum de 10 000 € HT

-maximum de 30 000 € HT

c) Accord cadre vidéo protection

Suite à l'appel d'offres lancé pour l'accord de mise en place de la vidéoprotection de la Ville de Riquewihr, les travaux ont été attribués à l'entreprise VIALIS sise 10 rue des bonnes gens 68 000 COLMAR

Cet accord cadre est conclu pour des prestations dont les montants sont les suivants :

-minimum de 50 000 € HT

-maximum de 200 000 € HT

La Maîtrise d'œuvre de ce chantier a été confiée à l'entreprise NEOBE sise 17 route de Kintzheim 67 730 CHATENOIS, pour un montant de 3 250 € HT soit 3 900 € TTC.

La commission des finances a pris connaissance de la passation de ces trois le 25 juin 2019, sans soulever d'objections.

En conséquence, **LE CONSEIL**

Après avoir pris connaissance des trois marchés réalisés, **CONFIRME** les travaux à venir avec l'entreprise STARTER avec maîtrise d'oeuvre de BETIR, PONTGGIA et VIALIS avec maîtrise d'œuvre NEOBE

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

2) Divers

En point divers, plusieurs conseillers s'expriment quant aux abus d'occupation du domaine public constatés ces derniers temps dans le centre ancien. Il est dommage que seule la répression puisse solutionner quelque un de ces dossiers, les commerçants préférant faire fi du cadre légal d'autorisation. La police municipale sera alertée, il est nécessaire et primordial que le patrimoine soit préservé.

La séance est levée à 20h50

Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 11 juillet 2019 à 19h00.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 16 mai 2019

2. Communications

a. Remerciements

b. Compte rendu de la commission technique du 27 mai 2019

c. Divers

3. Création de l'école unique Bennwihr- Mittelwihr –Riquewihr - Zellenberg

4. Modification de crédits budget eau et assainissement

5. Autorisation de signature de la convention mise en place de secours tour de France

6. Divers  
 1) Attributions de marché  
 2) Divers

**Compte rendu de la séance du 25 juin 2019**

Suivent les signatures des conseillers municipaux présents :

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLACK Daniel	Maire		
SCHERRER Vincent	1 <sup>er</sup> Adjoint		
FRITSCH Sophie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	Procuration à Mme Valérie Horn	
VOIRIN Christine	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
BUTTIGHOFFER Jean Claude	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
GASS Jean Claude	Conseiller municipal	Absent non excusé	
BRECHBUHLER Daniel	Conseiller municipal		
HAAS Brigitte	Conseillère municipale		
HORN Valérie	Conseillère municipale		
DEMESSE Christine	Conseiller municipal		
FREGUIN Marie Lucie	Conseillère municipale		
RENTZ Thierry	Conseiller municipal		
ELTZER Anne	Conseillère municipale		
LAUG-MISCHLER Sandrine	Conseillère municipale	Absente non excusée	
STRIBY Sylvie	Conseillère municipale		

**Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°55 à N°60, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux le 4 juillet 2019. Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour**

**Daniel KLACK,  
Maire de Riquewihr**

